

**Mise en place de la démarche de  
validation des acquis de l'expérience  
pour les diplômes du secteur sanitaire**

***Groupe élargi IDE  
16 juin 2006***

# **La méthode de travail : une démarche concertée**

# Les différents groupes de production et de validation

Comité  
de  
pilotage

DHOS - DGS – DGAS - Éducation Nationale - DGEFP -  
CNCP – Services déconcentrés

Équipe  
projet

DHOS - DGS

Groupe  
de travail

- 1 – Représentants des organisations syndicales
- 2 – Représentants des associations professionnelles
- 3 - Représentants des employeurs
- 4 – Représentants des instituts/écoles de formation

Groupe  
élargi

- 1 – Représentants des organisations syndicales
- 2 – Représentants des associations professionnelles
- 3 - Représentants des employeurs
- 4 – Représentants des instituts/écoles de formation
- 5 – Services déconcentrés : DRASS / DDASS
- 6 – OPCA : ANFH – FORMHAP – UNIFAF – UNIFORMATION
- 7 – Personnalités qualifiées

# Le rôle des différents groupes

Comité  
de  
pilotage

Validation des orientations aux différentes étapes :

Équipe  
projet

Conduite et coordination de l'ensemble du projet

Groupe  
de  
travail

Production (à partir de propositions issues des différents travaux existants) : Référentiels d'activité et de compétences - Dossier VAE

Groupe  
élargi

Consultation du groupe sur l'ensemble des productions : Référentiels d'activités et de compétences - Dossier VAE –

# **L'ouverture à la VAE du Diplôme d'État d'infirmier (niveau III)**

# Les principes

- Caractère réglementé de la profession d'IDE :  
Pas de validation de **l'exercice illégal**
- IBODE : on ne valide pas à nouveau les compétences correspondant à IDE, mais uniquement les compétences spécifiques :
  - ➔ Les deux démarches seront menées en parallèle

# La qualité du dispositif VAE

*Repose sur :*

*Des référentiels d'activités, de compétences, les procédures et outils d'évaluation*

- Élaborés selon une démarche structurée, détaillés, rigoureux et précis
- Construits et validés à l'aide de groupes de travail associant tous les acteurs concernés
- Définissant précisément ce qui est attendu pour obtenir le diplôme

*Une validation par un jury*

- Où sont représentés tant les employeurs que les salariés
- Qui dispose d'un guide précis et détaillé
- Qui évalue à partir d'un faisceau d'éléments : dossier, preuves, entretien, ...

# Le diplôme

Le diplôme certifie que son titulaire possède les compétences - savoirs et savoir-faire - décrits dans le référentiel de certification, à un niveau d'exigence défini.

Il est élaboré et validé par les autorités publiques.

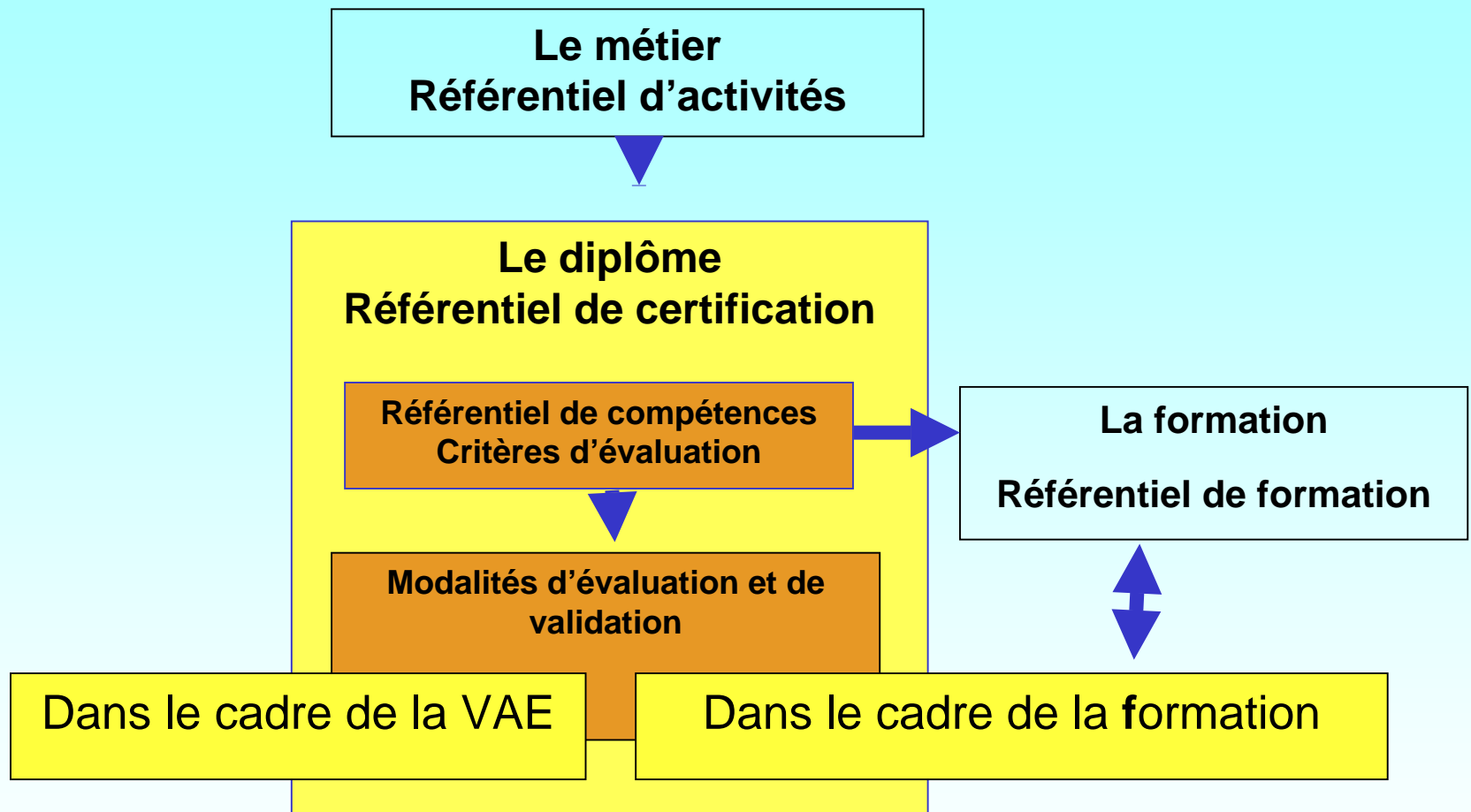
Le diplôme à finalité professionnelle porte sur des compétences professionnelles, définies en relation avec les activités professionnelles du métier ciblé.

# Le diplôme

Il est défini par le **référentiel de certification** qui comporte :

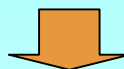
- Un référentiel de compétences
- Les critères d'évaluation de ces compétences permettant de définir le niveau d'exigence
- Les modalités d'évaluation et de validation dans le cadre de la formation initiale et continue (modules complémentaires de formation suivis suite à une démarche VAE)
- Les modalités d'évaluation et de validation dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience

# Le diplôme



# Elaboration des différents éléments nécessaires à la mise en place d'une démarche VAE

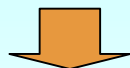
Élaboration du **référentiel d'activités** du métier ciblé par le diplôme



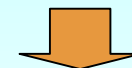
Élaboration du **référentiel de compétences**



Élaboration des critères **d'évaluation** pour les différentes unités de compétences



Élaboration du **dossier VAE**



Adaptation du programme de formation

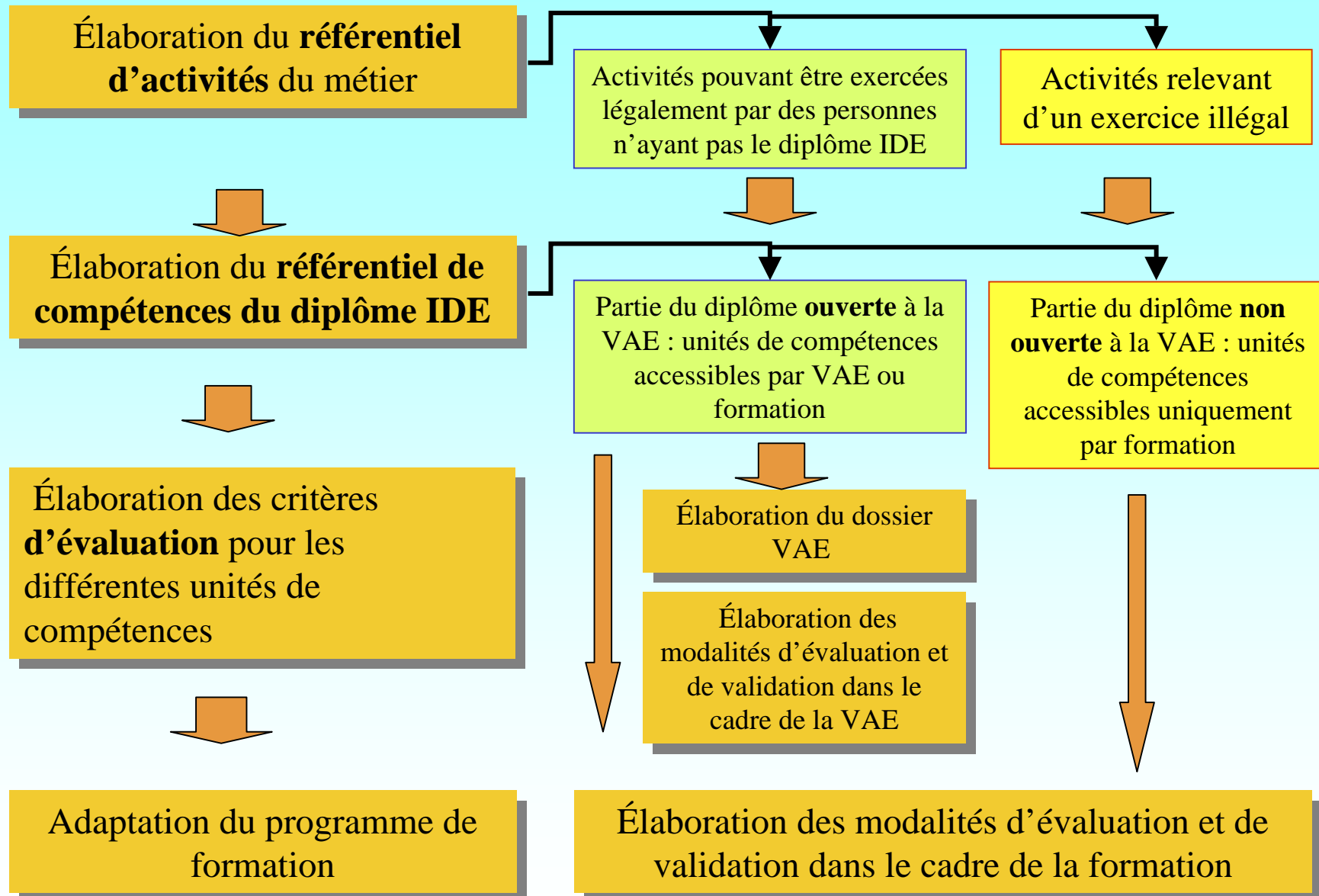


Élaboration du processus VAE :  
recevabilité, modalités  
d'évaluation et de validation dans  
le cadre de la VAE



Élaboration des modalités  
d'évaluation et de validation dans le  
cadre de la formation

# Mise en place de la démarche VAE pour le diplôme IDE



# Le métier

**Le métier est un ensemble cohérent d'activités professionnelles, regroupant des emplois** pour lesquels il existe une identité ou une forte proximité de compétences, ce qui en permet l'étude et le traitement de façon globale et unique.

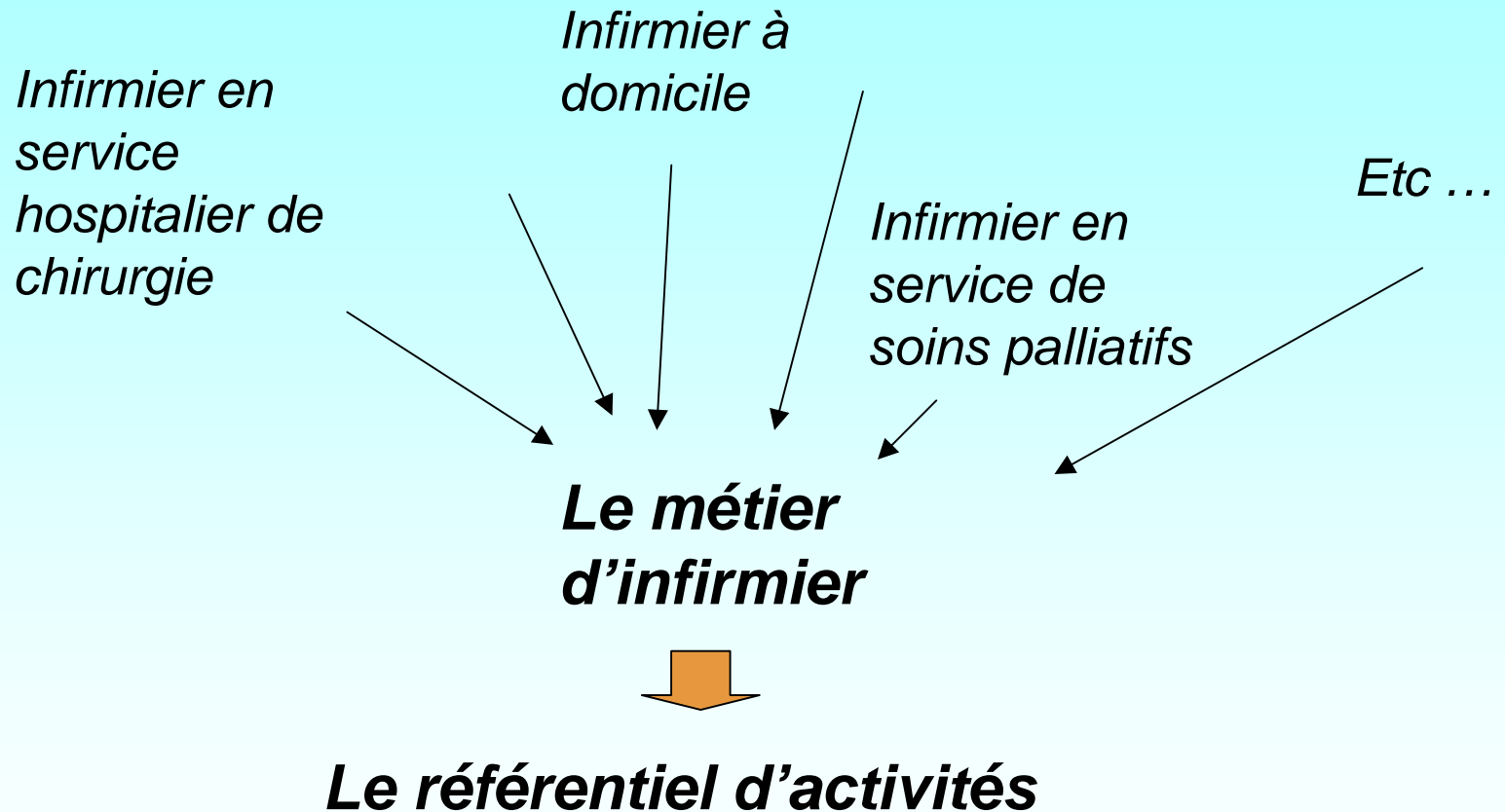
**Le métier est défini d'abord par des activités professionnelles.** La description des activités d'un métier est indispensable pour pouvoir en extraire les compétences

Le métier est distinct :

- Du poste qui est lié à la structure ou à l'organigramme
- Du statut qui ne dit rien des compétences
- De la qualification même si celle-ci est requise
- Du diplôme



# 1ère étape – Elaboration du référentiel d'activités du métier d'infirmier



# Le référentiel d'activités

Le **référentiel d'activités** du **métier** associé au diplôme donne la définition de ce métier et décrit de façon ordonnée les **activités professionnelles caractéristiques de l'exercice du métier**.

**Activité** : Premier niveau de regroupement cohérent et finalisé de tâches ou d'opérations élémentaires visant un but déterminé.



# Le référentiel d'activités

## Activité et acte de soin

### Acte de soin

Résultat d'une action faite en vue de soigner.

Intervention reconnue légalement qu'un soignant accomplit dans le cadre de son exercice.

Les actes des auxiliaires médicaux se font en dérogation à l'exercice illégal de la médecine dans le cadre d'un décret en Conseil d'Etat pris après avis de l'Académie de médecine (article L 4161-1 du CSP).

L'acte engage la responsabilité de celui qui le décide et de celui qui le réalise.

### Activité

Une activité comporte plusieurs actions ou actes. L'activité renvoie au travail réel. Les activités peuvent être regroupées en grand domaine d'activités en fonction de leur organisation ou de leur but, elles mobilisent des compétences déterminées.



# Méthode d'élaboration du référentiel d'activités

- ❖ Recensement des référentiels du métier existant
- ❖ Elaboration d'une première trame
- ❖ Elaboration du référentiel détaillé en groupe de travail, ce groupe devant comporter des titulaires du métier et des responsables opérationnels, exerçant le métier dans différents contextes.
- ❖ Formalisation du référentiel
- ❖ Validation par les différents acteurs concernés



# Points de repère

Une **activité** :

- prend du temps
- n'est pas une responsabilité
- n'est pas une compétence
- s'exprime concrètement par un substantif signifiant l'action
- bannir « participation à », « contribution à »

- ❖ Il s'agit de décrire ce que fait le professionnel en général et non dans une organisation particulière
- ❖ Le référentiel d'activité n'a pas à préciser les responsabilités des différents professionnels
- ❖ Le référentiel d'activités doit porter sur les activités relevant du « cœur de métier »
- ❖ Les situations professionnelles clés permettent d'identifier des situations qui différencient l'exercice de l'activité



# Exemple

## Activité :

Enregistrement des données de traçabilité spécifiques à certaines activités : administration de médicaments, perfusion de produits d'origine humaine

## Compétence :

***Utiliser des règles de traçabilité***

***Evaluer les conséquences d'un défaut de traçabilité***



# Méthode : Les questions clés

***Que fait le professionnel ? Comment s'y prend-il ? Quelles sont les différentes activités dans chaque domaine ? (les plus importantes)***

***Comment se déroule le travail ?***

***De nouvelles activités apparaissent-elles ?***

***Quelles sont les principales situations rencontrées par le professionnel ?***

***Ces différentes situations modifient-elles l'exercice de l'activité ?***

***Quelles techniques, quels outils et équipements sont utilisés pour réaliser ces activités ?***

***Le professionnel dispose-t-il de méthodes, de procédures, de modes opératoires ? Quels documents utilise-t-il ? Quels outils informatiques ?***

***De nouvelles techniques, de nouvelles méthodes, de nouveaux outils apparaissent-ils ?***

***Quels sont les principaux résultats que l'on attend du professionnel ?***

***Sur quoi peut-on juger la réussite de son travail ?***



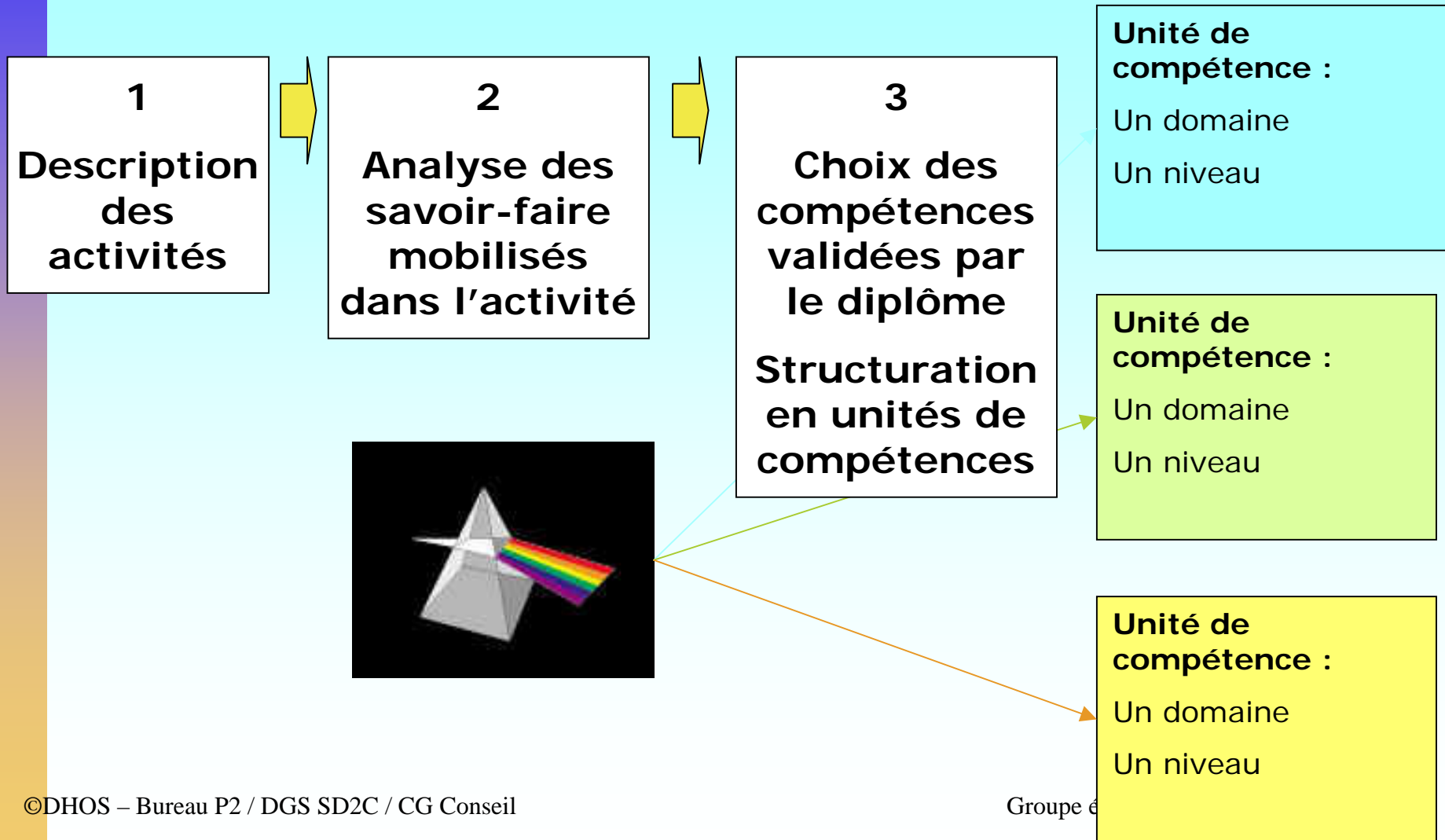
# Méthode : Les questions clés

***Quelles activités peuvent être exercées légalement par des personnes n'ayant pas le diplôme IDE ?***

***Quelles activités relèvent d'un exercice illégal ?***



# 2ème étape – Elaboration du référentiel de compétences du diplôme IDE



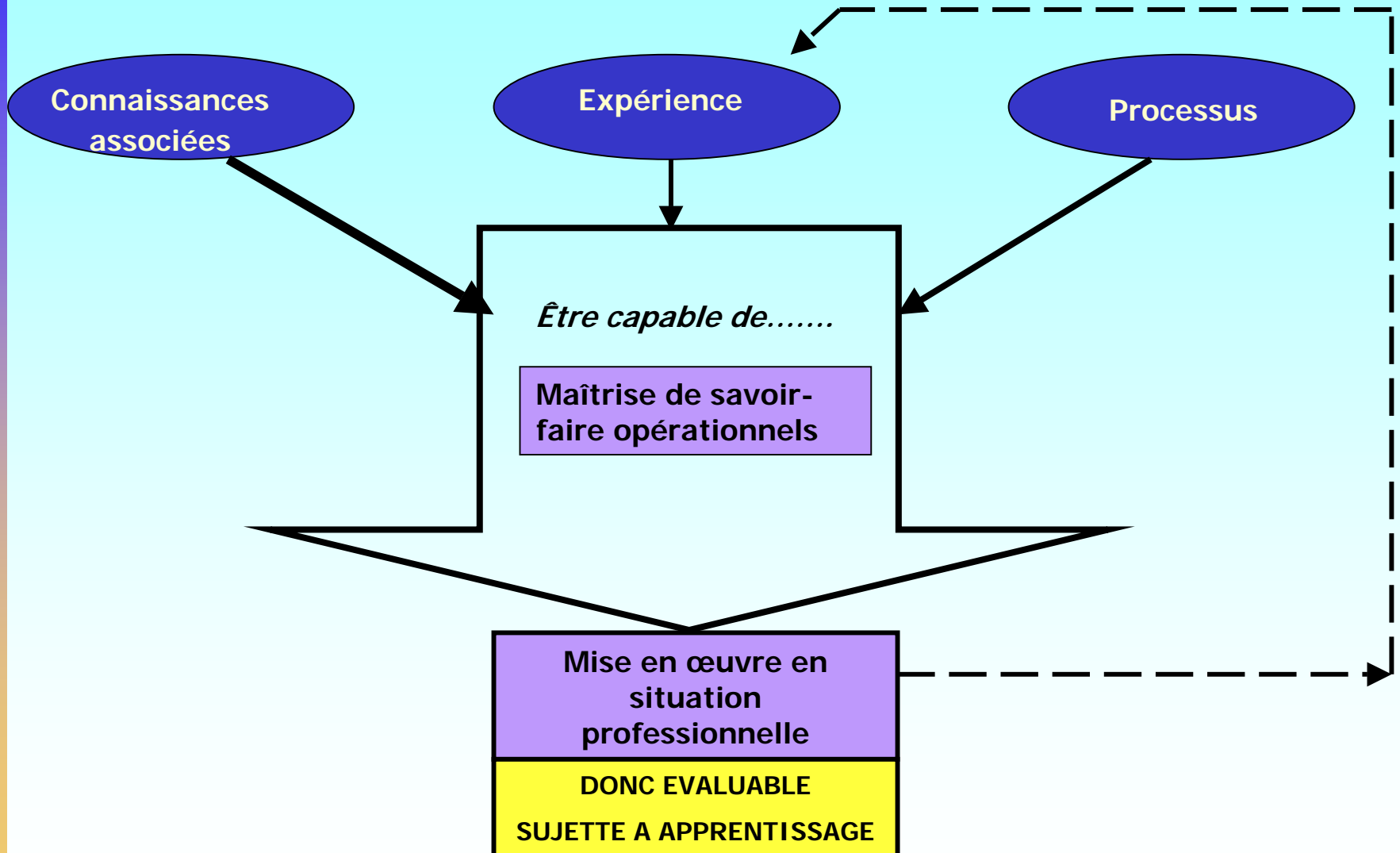
# Le référentiel de compétences

Le **référentiel de compétences** du diplôme décrit de façon ordonnée les compétences, c'est-à-dire les savoir-faire et connaissances associées, exigés pour l'obtention du diplôme ;

**Compétence** : Maîtrise d'un savoir-faire opérationnel, relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances associées.



# Un modèle de la compétence



# Points de repère

Une **compétence** :

- ne consomme pas nécessairement de temps
  - est inséparable de l'action
  - est évaluable/validable et sujette à apprentissage, à travers les activités qu'elle permet de réaliser
  - s'exprime concrètement par un verbe signifiant la capacité à faire l'action
- 
- ❖ Il s'agit de décrire les savoir-faire du professionnel
  - ❖ Le référentiel de compétences n'a pas à préciser les responsabilités des différents professionnels
  - ❖ Le référentiel de compétences doit porter sur les compétences cœur de métier



# Référentiel de compétences

## Structuration en unités de compétences

- Une **unité de compétences** est un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés pour réaliser une ou plusieurs activités ciblées par le diplôme
- Dans un domaine identifié
- Avec un niveau d'exigence identifié



# Méthode d'élaboration du référentiel de compétences

- ❖ Elaboration d'une première trame
- ❖ Elaboration du référentiel détaillé en groupe de travail, ce groupe devant comporter des titulaires du métier et des responsables opérationnels, exerçant le métier dans différents contextes.
- ❖ Formalisation du référentiel
- ❖ Validation par les différents acteurs concernés



# Points de repère

Le référentiel de compétences du diplôme doit porter sur les **compétences relevant du « cœur de métier » et validées par le diplôme.**

Chaque professionnel peut développer tout au long de son expérience d'autres compétences, mais les travaux doivent être centrées sur les savoir-faire exigibles pour obtenir le diplôme.



# **Méthode : Les questions clés pour analyser les savoir-faire mobilisés dans l'activité**

*Pour mener à bien les activités décrites, que faut-il savoir-faire dans les domaines suivants : **Technique / Communication / Organisation / Recherche et traitement des informations** ?*

*Quels savoir-faire sont nécessaires pour **utiliser** les différentes **ressources** ?*

*Quels savoir-faire spécifiques sont mobilisés dans les différentes situations professionnelles ? Par exemple, qu'est-ce qui permet de **surmonter les difficultés**, de **résoudre les incidents** ?*

*Quels sont les **résultats attendus** pour les différentes activités ? Qu'est ce qui permet de les **atteindre** ?*



# Méthode : Les verbes clés pour formaliser les compétences

Réaliser ..... en tenant compte de  
Utiliser (des techniques / des outils / des produits)

Rechercher

Identifier / reconnaître

Organiser

Rédiger

Accompagner / stimuler

Ecouter / s'exprimer

Expliquer

Choisir

**Contrôler**

**Anticiper**

**Apprécier**

**Discerner**

**Adapter**

**Proposer**

**Planifier**

**Evaluer**

**Analyser**

**Diagnostiquer**

**Interpréter**

**Résoudre**

**Concevoir**

**Elaborer**

**Hierarchiser**

**Synthétiser**

**Optimiser**

**Conseiller**

**Argumenter**

**Convaincre**

**Négocier**

**Développer**



# **Méthode : Les questions clés pour choisir les compétences validées par le diplôme**

***Quelles compétences ou savoir-faire sont incontournables pour délivrer le diplôme ?***

***Si une personne n'a pas cette compétence, peut-on lui délivrer le diplôme ou non ?***

***Cette compétence est-elle acquise en général par la formation de base / en début de carrière ou après 7 à 8 ans d'expérience ?***

**... et pour structurer le référentiel en unités de compétences**

***Peut-on dire que certains professionnels ont cet élément de compétence et d'autres pas ?***

***Quelle structure va faciliter des validations partielles ?***

# Le calendrier des travaux

## ***Réunions prévues du groupe restreint :***

***19 septembre 2006***

***14 novembre 2006***

## ***Réunions du groupe élargi :***

***17 octobre 2006***

***12 décembre 2006***

# Annexes

# **Modularité : le diplôme est constitué d'unités de compétences**

Exemple : PPH 8 unités de compétences

**Unité 1 : Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur**

**Unité 2 : Analyser la prescription ou la demande de dispositifs médicaux**

**Unité 3 : Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur**

**Unité 4 : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement**

**Unité 5 : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques**

**Unité 6 : Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux**

**Unité 7 : Gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement institutionnel et réglementaire**

**Unité 8 : Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes**

## Les différentes étapes

Etape 1 : Accueil  
Information Orientation  
Conseil



Etape 2 : Contrôle de la  
recevabilité de la demande



Etape 3 : Renseignement  
du dossier VAE avec  
accompagnement

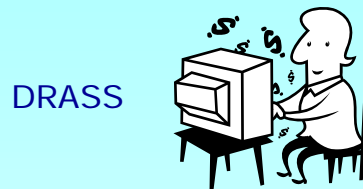


Etape 4 : Réunion du jury  
et entretien candidat/jury

Evaluation à partir du  
dossier et de l'entretien

Validation

## Les acteurs



## Les outils

Document d'information générale  
pour le candidat et pour les  
organismes d'information : 4 pages

Livret de recevabilité + notice  
d'accompagnement pour le candidat

Livret de  
présentation des  
acquis + notice  
d'accompagnement  
pour le candidat

Référentiel de  
compétences

Guide pour le jury :  
Guide d'évaluation  
du candidat +  
notice  
d'accompagnement  
pour le jury

Référentiel  
d'évaluation